

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE SEGNERE SAS

## GAMME COLLECTION

### Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les ventes de produits mobiliers (« Produits ») effectuées par la société SEGNERE SAS (RCS n°315 948 141) (« SEGNERE ») auprès de tous clients professionnels, revendeurs ou utilisateurs finals (« Client(s) »).

Toute commande de Produits adressée à SEGNERE implique l'acceptation intégrale et sans réserve des CGV dans leur dernière version en vigueur. Toutes conditions différentes et/ou contraires opposées par le Client seront, à défaut d'acceptation préalable et écrite de SEGNERE, inopposables à cette dernière, quels que soient le moment et la façon dont elles auront pu être portées à sa connaissance.

### Article 2 - PRODUITS

Les éléments fournis sur les catalogues et documents commerciaux, le site Internet et/ou tout autre document relatifs aux Produits, remis par SEGNERE et/ou tout intermédiaire agissant pour le compte de SEGNERE n'ont qu'une valeur informative et indicative pour le Client. Le Client est invité à contacter SEGNERE pour obtenir toute précision relative aux caractéristiques, spécifications (couleurs, dimensions, etc.), conditions, modalités et limites d'utilisation des Produits, ceci pour s'assurer de l'adéquation des Produits avec ses besoins.

### Article 3 - COMMANDES

Toute commande de Produits fait l'objet d'un devis préalable remis par SEGNERE par tous moyens écrits (y compris par email). Sauf accord particulier, les devis émis par SEGNERE sont valables pendant 30 jours calendaires à compter de leur date d'envoi au Client.

La recevabilité de la commande est subordonnée à la disponibilité matérielle des Produits et au paiement d'un acompte préalable de 40% du prix HT de la commande. De même, en cas de détérioration du crédit du Client (insolvabilité, incident de paiement antérieur, etc.), la recevabilité de la commande peut être subordonnée à des garanties spécifiques (paiement total à la commande, caution bancaire, caution du dirigeant, etc.).

La commande est considérée comme ferme et définitive à partir du devis retourné signé par le Client. Dans tous les cas, nonobstant l'absence de signature du devis, la commande est considérée comme ferme et définitive, et les présentes CGV acceptées, à compter du paiement de l'acompte de 40% par le Client.

Toute demande de modification d'une commande ferme et définitive par le Client est soumise à l'accord préalable et écrit de SEGNERE et peut donner lieu à une prolongation des délais de livraison et à des frais et coûts additionnels.

Pour toute annulation d'une commande ferme et définitive, SEGNERE pourra conserver les acomptes et paiements déjà versés par le Client, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'elle serait en droit de réclamer.

### Article 4 - LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES

Suivant les cas, la livraison est opérée (i) soit par l'intermédiaire d'un transporteur mandaté par SEGNERE, (ii) soit par le transporteur du Client.

Quel que soit le mode de transport applicable et sauf accord particulier, la livraison est réputée effectuée selon l'Incoterm Ex-Works (EXW – Incoterms 2020). Par conséquent, le Client supporte la charge des risques que les Produits peuvent subir ou occasionner à partir de leur mise à disposition auprès de tout transporteur depuis les locaux de SEGNERE.

Sauf mention contraire figurant dans le devis, le délai indicatif pour la livraison des Produits en France métropolitaine est de 8 semaines à compter de la validation de la commande. Dans tous les cas, les délais de livraison des Produits sont déterminés par SEGNERE en fonction de la nature et du volume des Produits commandés, des contraintes d'approvisionnement (notamment en matières premières) et de transport propres à SEGNERE et/ou à ses propres fournisseurs, ainsi que de la période d'activité. Les délais étant communiqués à titre indicatif, leur dépassement ne peut en aucun cas donner lieu à des pénalités, dommages-intérêts, remboursement de prix, retenues, compensations et/ou annulations de commandes, sans vérification du grief et sans justification du préjudice subi au titre du retard de livraison, et en tout état de cause en cas d'évènement de force majeure au sens du Code civil et des CGV. En toute hypothèse, la livraison des Produits dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de toutes ses obligations envers SEGNERE.

Les livraisons de Produits étant opérées dans l'ordre des commandes, SEGNERE est autorisée à procéder à des livraisons partielles ou globales. La livraison des Produits ne peut être reportée qu'après accord préalable et écrit de SEGNERE. A défaut pour le Client de venir prendre livraison des Produits dans les conditions convenues, SEGNERE pourra de plein droit répercuter au Client l'intégralité des frais et coûts additionnels liés au réacheminement et/ou au stockage prolongé des Produits.

### Article 5 - PRIX ET PAIEMENT

Sauf accord particulier, la livraison se fait « franco de port » (sans frais de livraison) pour toute commande d'un montant minimum de 1.000 € HT (uniquement pour la France métropolitaine).

Les prix des Produits (et les éventuels frais de transport) sont ceux en vigueur au jour de la commande, tels que récapitulés dans les devis. SEGNERE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les nouveaux tarifs seront applicables à toute commande passée postérieurement à la modification des tarifs.

Par dérogation à ce qui précède, dans le cas où le Client sollicite une livraison dans un délai supérieur au délai indicatif susvisé (8 semaines), de même que dans le cas où le Client diffère la livraison en cours d'exécution de la commande (au-delà de la fourchette de 8 semaines), SEGNERE pourra de plein droit modifier les conditions (notamment tarifaires) du devis initial, ce qu'accepte expressément le Client.

Les prix s'entendent en euros (€), hors taxes (H.T.). Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en sus du prix sont à la charge du Client.

Sauf accord particulier, le règlement du prix s'effectue (i) par un acompte de 40% payable au jour de la commande, et (ii) par le solde de 60% payable à la livraison des Produits. Sauf mentions particulières, les factures sont payables par virement bancaire à réception. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé.

Pour tout retard dans les paiements, SEGNERE pourra de plein droit réclamer (i) une pénalité sur les sommes dues calculée sur la base du taux BCE majoré de 10 points de pourcentage, (ii) une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, (iii) sans préjudice du droit de suspendre toute commande en cours, d'exiger des garanties de paiement spécifiques pour toute nouvelle commande, de rendre exigibles toutes dettes non encore échues.

## **Article 6 - CONDITIONS D'UTILISATION DES PRODUITS**

---

Le Client doit mettre en œuvre toute précaution utile et nécessaire pour ne pas altérer la qualité et la destination des Produits, ainsi que les conserver à l'abri de toute chaleur, humidité et/ou érosion excessive.

Plus généralement, le Client s'engage à utiliser, stocker, débiller, monter, assembler et entretenir les Produits dans des conditions optimales et adéquates, le tout conformément aux fiches de montage et autres préconisations données par SEGNERE.

Le Client revendeur des Produits s'engage à communiquer et sensibiliser les utilisateurs finals sur le respect des règles et consignes de stockage, d'utilisation, de montage, d'entretien et de sécurité des Produits. De même, le Client revendeur des Produits se conformera scrupuleusement à l'ensemble de ses obligations d'information et de conseil quant aux caractéristiques des Produits vis-à-vis des utilisateurs finals, ainsi qu'à l'ensemble des règles, formalités et normes relatives à la revente des Produits.

SEGNERE ne saurait être tenue responsable de tout préjudice survenant suite à une manipulation, une utilisation, un stockage et/ou un montage des Produits contraire aux stipulations du présent article, à la nature et à la finalité des Produits.

## **Article 7 - CONFORMITE ET GARANTIES**

---

### **7.1. Vérifications**

L'état, l'absence de défaut apparent et la conformité en qualité et en quantité des Produits doivent être vérifiés par le Client lors de leur livraison. Pour assurer la conservation des recours contre le transporteur, le Client est tenu de faire part de ses réclamations, réserves ou contestations sur le bon de transport et confirmer celles-ci par LRAR auprès du transporteur et de SEGNERE dans un délai de 48 heures à compter de la livraison des Produits.

### **7.2. Conformité des Produits**

La signature sans réserve du bon de livraison des Produits par le Client vaut acceptation sans réserve de la livraison, de la conformité en qualité et en quantité des Produits commandés. En tout état de cause, le Client est tenu de faire part de ses réclamations, réserves ou contestations concernant la conformité des Produits par LRAR adressée à SEGNERE dans un délai de 7 jour ouvré à compter de la réception des Produits.

### **7.3. Vices cachés**

Les vices cachés doivent exister au moment du transfert des risques pour être pris en charge. Pour mettre en œuvre la garantie des vices cachés, le Client doit exercer son action en garantie en adressant une LRAR à SEGNERE dans un délai de 20 jour ouvré à compter de la réception des Produits.

### **7.4. Produits défectueux**

SEGNERE ne pourra être tenue responsable sur le fondement de la responsabilité des produits défectueux prévue par les articles 1245 et suivants du Code civil, des dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés par la victime pour son usage ou sa consommation privée.

### **7.5. Retour des Produits**

Tout retour de Produits, quel que soit le fondement juridique de la réclamation, doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit de SEGNERE et est soumis au respect des règles visées aux articles 7.1 à 7.4 ci-dessus. SEGNERE se réserve le droit de procéder à toute constatation et vérification des griefs sur place. Le Client doit conserver les Produits en l'état et accorder à SEGNERE ou à son mandataire toute facilité pour procéder aux constatations et vérifications. En cas de retour de Produits dûment accepté par SEGNERE, le Client conserve la garde et la charge des risques afférentes aux Produits jusqu'à ce que ceux-ci soient effectivement retournés à SEGNERE.

En cas d'acceptation du retour des Produits, quel que soit le fondement juridique invoqué (non-conformité, vice caché, défautuosité, etc.), la responsabilité de SEGNERE est strictement limitée, à son choix, (i) soit au remplacement des Produits concernés par des Produits identiques ou similaires, (ii) soit à l'émission d'un avoir au profit du Client, ceci à l'exclusion de toute indemnité, dommages-intérêts, préjudices indirects, déductions et/ou pénalités de quelque nature que ce soit au titre des Produits retournés.

#### **7.6. Limitations de responsabilité**

Aucun Produit ne pourra faire l'objet d'une réclamation et la responsabilité de SEGNERE ne pourra être recherchée, quel que soit le fondement juridique (non-conformité, vice caché, défautuosité, etc.) : (i) en cas de dépassement des délais de rigueur visés aux articles 7.2 et 7.3 ; (ii) si SEGNERE n'a pas été mise en mesure de contrôler le défaut invoqué ; (iii) si les Produits ont été manipulés, utilisés, montés et/ou entretenus dans des conditions contraires aux consignes d'utilisation et d'entretien des Produits, conformément à l'article 6.

#### **Article 8 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

**Le transfert de propriété des Produits au profit du Client n'interviendra qu'au complet paiement du prix, frais et intérêts compris. A défaut de paiement partiel ou total du prix, SEGNERE pourra exercer toute action en application de la présente clause de réserve de propriété. Dans ce cas, le Client devra à ses frais, risques et périls restituer les Produits impayés après demande de SEGNERE par LRAR, sans préjudice du droit pour cette dernière de conserver les sommes partiellement versées.**

#### **Article 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des droits (droits de propriété intellectuelle ou non) afférents à la forme, au design, aux caractéristiques, à la marque et plus généralement à tout élément relatif à la conception des Produits demeure la propriété intégrale et exclusive de SEGNERE et/ou de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants.

Le Client s'interdit de concevoir, fabriquer et/ou vendre, directement ou indirectement, tout produit générant un risque de confusion avec les Produits de SEGNERE, notamment, mais non exclusivement, par la reprise d'éléments de forme ou de design des Produits de SEGNERE non dictés par des considérations techniques ou fonctionnelles. Plus généralement, le Client s'interdit d'utiliser, de reproduire, de diffuser, d'exploiter, de modifier ou de porter atteinte de quelque manière et à quelque moment que ce soient aux droits appartenant à SEGNERE sur les Produits.

#### **Article 10 - FORCE MAJEURE**

La responsabilité de SEGNERE ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de survenance d'un évènement de force majeure empêchant l'exécution de ses obligations prévues aux présentes CGV.

Outre les cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 Code civil et ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française, sont considérés de façon expresse comme cas de force majeure, sans que cette liste ne soit limitative : les guerres, les émeutes, les épidémies et pandémies, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies de tout ou partie des locaux de SEGNERE ou de ses fournisseurs, les grèves de tout ou partie du personnel de SEGNERE ou de ses fournisseurs, les embargo, les restrictions gouvernementales et/ou légales, les fermetures administratives d'établissements de SEGNERE ou de ses fournisseurs ordonnées par toute autorité compétente, les dysfonctionnements dans les moyens de transport et/ou de communication, les indisponibilités temporaires ou permanentes dans l'approvisionnement des Produits ou matières premières.

#### **Article 11 - LOI APPLICABLE – DIFFERENDS**

Les ventes de Produits en application des présentes CGV sont régies par les dispositions de la loi française, à l'exclusion de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la Vente Internationale de Marchandises.

Tout différend contractuel ou extracontractuel ayant trait aux présentes CGV sera, à défaut de règlement amiable, soumis aux juridictions compétentes situées dans le ressort du siège social de SEGNERE, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente ou procédure en référé.

**SÉGNERÉ SAS**

Capital 260 686 €

65100 ADÉ-LOURDES (FRANCE)

Tél. 05 62 94 84 84 - Fax 05 62 94 64 80

SIRET 315 948 141 00025 - APE 2562 B



